



Signataires : Thierry Cerutti, Ana Roch, Gabrielle Le Goff, Stéphane Fontaine, Skender Salihi, Sandro Pistis, Christian Steiner, François Baertschi, Sami Gashi, Arber Jahija

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2026

Proposition de motion

Ne perdons pas 2027 : débloquent immédiatement la préparation de la technique de l'insecte stérile contre le moustique tigre

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la progression rapide du moustique tigre à Genève, les nuisances toujours plus importantes et plus précoces qu'il provoque ainsi que l'augmentation du risque de transmission locale d'arboviroses ;
- l'adoption à l'unanimité de la motion M 3119-A, qui invite le Conseil d'Etat à mettre rapidement en œuvre une lutte de type TIS sur le modèle tessinois ;
- le rapport M 3119-B, dans lequel le Conseil d'Etat prévoit de réaliser dès 2027, sous réserve des possibilités techniques, légales et financières, une première étude de type mark-release-recapture (MRR) impliquant des lâchers de moustiques mâles stériles ;
- la feuille de route du Conseil d'Etat, qui prévoit en 2026 la préparation de cette étude, notamment sa conception, l'examen de sa faisabilité et les démarches d'autorisation fédérale ;
- le fait que le rapport désigne l'OCAN comme porteur cantonal de la demande d'autorisation auprès de l'OFEV et prévoit expressément l'intervention d'acteurs privés pour les études préalables, le monitoring, la logistique et l'organisation des lâchers ;
- le plan opérationnel confié par l'OCAN à Kaplanium en mars 2026 et remis le 30 juin 2026 ;

- l'absence de crédits cantonaux disponibles en 2026 pour financer la phase suivante ;
- l'existence d'une possibilité de financement privé, dont la mobilisation nécessite toutefois qu'un porteur éligible et un dispositif administratif conforme soient rapidement désignés ;
- le risque que l'absence de décision sur ce dispositif, sur les modalités contractuelles et sur le calendrier des autorisations rende impossible la première étude MRR annoncée pour 2027,

invite le Conseil d'Etat

- à confirmer que la première étude MRR impliquant des moustiques mâles stériles prévue dans son plan d'action sera effectivement réalisée en 2027 et à prendre sans délai les décisions nécessaires à cet effet ;
- à désigner immédiatement le porteur éligible et le véhicule juridique et administratif permettant le dépôt, la réception et, en cas d'octroi, la mobilisation de financements privés en faveur de la phase préparatoire du projet ;
- à définir, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, un cadre contractuel opérationnel permettant l'intervention des partenaires scientifiques, des communes et des acteurs privés conformément à la répartition des rôles prévue dans le plan d'action cantonal ;
- à préparer et à déposer auprès de l'OFEV, dans les délais requis, les demandes d'autorisation nécessaires aux premières opérations prévues en 2027 ;
- à communiquer au Grand Conseil, au plus tard le 30 septembre 2026, les décisions prises, l'identité du porteur, les responsabilités respectives des intervenants et le calendrier précis des démarches administratives, scientifiques et opérationnelles.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En adoptant la motion M 3119-A, le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat de mettre rapidement en œuvre une lutte de type TIS contre le moustique tigre. Le rapport M 3119-B et le plan d'action qui lui est annexé constituent une avancée importante : ils prévoient la préparation des autorisations en 2026 et une première étude MRR impliquant des lâchers de moustiques mâles stériles en 2027.

Cette inscription dans une feuille de route ne garantit toutefois pas sa réalisation. Le Conseil d'Etat précise lui-même que l'étude de 2027 dépend des possibilités techniques, légales et financières. Or, ces conditions ne sont actuellement pas toutes réunies.

L'OCAN a mandaté Kaplanium en mars 2026 afin d'élaborer un plan opérationnel, qui lui a été remis le 30 juin. Il a ensuite indiqué ne plus disposer des crédits nécessaires en 2026 pour poursuivre la préparation du projet.

Afin d'éviter de perdre une année, le projet a été présenté le 20 août à la Fondation Hans Wilsdorf, en présence de représentants de l'OCAN. La Fondation l'a jugé solide et a confirmé son éligibilité de principe. Ne pouvant financer directement une société privée, elle exige toutefois que la demande soit portée par une entité éligible.

Un financement privé est donc susceptible d'être mobilisé sans dépense cantonale pour cette étape. Pourtant, faute de véhicule administratif arrêté et de cadre défini pour la phase suivante, cette possibilité ne peut actuellement pas être concrétisée.

Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le plan adopté par le Conseil d'Etat prévoit expressément que la mise en œuvre opérationnelle de la TIS relève des communes ou d'acteurs privés. Il précise également que des partenaires privés peuvent participer aux études MRR, au monitoring, à la logistique et à l'organisation des lâchers. L'OCAN est pour sa part désigné comme porteur cantonal de la demande d'autorisation fédérale.

La présente motion ne demande ni passe-droit ni attribution politique d'un contrat à une entreprise déterminée. Elle demande au Conseil d'Etat d'appliquer sa propre feuille de route, de choisir rapidement une voie juridiquement conforme et de permettre la mobilisation d'un financement privé si celui-ci est accordé.

Les autorisations nécessaires doivent être préparées plusieurs mois avant les premières opérations. Si le porteur, le financement, le cadre contractuel et le calendrier ne sont pas arrêtés rapidement, la première étude annoncée pour 2027 risque d'être reportée à 2028.

Il ne s'agit donc plus de commander une nouvelle étude ni de rouvrir un débat de principe déjà tranché. Il s'agit de prendre les décisions administratives indispensables pour transformer le plan adopté par le Conseil d'Etat en actions concrètes.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion.